RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 42
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LA SITUATION

La République n'a jamais traversé des circonstances aussi douloureuses et jamais les républicains, les serviteurs de la démocratie et de la Révolution Française, n'ont eu plus besoin de toute leur énergie et de toute leur foi dans la justice de leurs principes.

Dix hommes politiques, *dirig* apparti, parmi lesquels des anciens ministres, de tous les groupes, de toutes les nuances, sont sous le coup de poursuites de la plus haute gravité pour des représentants du peuple.

Que nous réservent la journée de demain, la journée d'après-demain?

Ce qui paraît simple à des hommes d'affaires, à des hommes de banque, qui consacrent leur vie au maniement de l'argent, devient une indélicatesse impardonnable, et prend un caractère de culpabilité toute particulière pour des hommes à qui ont été remises les destinées de la nation.

Nous pouvons encore espérer qu'ils justifieront leurs actes devant la justice du pays, qu'ils sortiront le front haut de l'inculpation qui pèse sur eux. Tous les républicains, tous les Français, doivent le désirer du fond du cœur.

Mais de tels événements ne se passent point sans porter un coup redoutable au régime établi, au gouvernement parlementaire et à la Constitution.

C'est pourquoi nous disons que les républicains n'ont jamais eu plus besoin de faire appel à tout leur patriotisme, à leur fermeté virile, à leur force de dévouement et d'union pour la cause de cette grande démocratie qui a tant souffert depuis un siècle, qui a été tant de fois maltraitée et trahie!

La justice suivra son cours jusqu'au bout et rien n'est désormais capable de l'arrêter. Il faut que la République opère sur elle-même une véritable révolution morale; qu'elle revienne à des mœurs, à des vertus qui ont été trop oubliées par un certain nombre.

La République est capable de cette transformation et, de tous les régimes politiques connus, elle en est seule capable.

Elle a des ressources infinies, des cadres inépuisables et toujours prêts dans les rangs profonds du suffrage universel.

La République est inébranlable et l'on va voir combien elle a en elle de sources de rajeunissement.

HECTOR DEPASSE.

On lit dans le *Progrès du Nord* :

En même temps qu'il adressait au rédacteur en chef du *Progrès du Nord* la lettre que nous avons reproduite, M. Lafargue, épistolier infatigable, écrivait aussi à M. Hector Depasse.

Nous reproduisons la première partie de cette lettre; nous croyons pouvoir en supprimer la fin qui n'est que la répétition des précédentes correspondances de M. Lafargue.

Monsieur,

Vous me donnez rendez-vous aux élections prochaines. Pourquoi ne s'occuper des électeurs ouvriers que lorsqu'on a besoin de leurs votes?

Je pensais combler vos vœux en vous offrant l'occasion de débattre avec moi des questions sociales, occasion que vous a si méchamment refusée, l'année dernière, votre ami et protecteur M. Constans...

. . . . . .

Notre collaborateur et ami, M. Hector Depasse, a répondu par la lettre suivante :

Monsieur,

Dans la lettre que vous avez pris l'initiative de m'adresser vous dites :

1° « Que je vous ai donné rendez-vous aux élections prochaines »; Je ne vous ai jusqu'à présent donné aucun rendez-vous.

2° « Que vous pensiez combler mes vœux en m'offrant l'occasion de débattre avec moi des questions sociales »; vous ne m'avez pas offert cette occasion jusqu'à présent.

3° « Que nous ne nous occupons des électeurs ouvriers que lorsque nous avons besoin de leurs votes : le progrès et l'avenir des ouvriers de France sont notre préoccupation de tous les jours.

Vous ajoutez que M. Constans « est mon protecteur et mon ami »; Cette insinuation que vous voulez rendre blessante pour moi, ne me blesse pas.

Mon travail m'a toujours dispensé du souci d'avoir des protecteurs et je n'ai eu de ma vie qu'un entretien avec M. Constans, c'était pour demander votre liberté, lorsque vous étiez en prison.

Je ne désirais avec plus d'ardeur que je m'eusse désiré celle même d'un ami et c'est alors surtout que j'ai pu constater avec chagrin la petitesse de mon crédit.

Je rencontrais quelques moments après M. Eugène Fournière, qui venait, je crois, de vous porter à Mazas des consolations et les encouragements de son amitié.

Il m'arrêta aussitôt et, avec une sincérité de sentiments que je me souviendrai toujours, il me félicita de ma démarche, me dit que j'avais bien fait et qu'il n'en était pas surpris.

Vous comprendrez, vous n'adresse des injures dont je ne me souviens plus. Ne m'appelez-vous pas « le candidat officiel de l'assassinat? »

La *Société la Fraternelle*, d'Armentières, me demande une *conférence* dimanche prochain. Si vous voulez vous trouver à quatre heures à l'estaminet de l'*Harmonie*, vous aurez le premier la parole, suivant tout droit et toute convenance, puisque vous serez mon invité.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, mes salutations empressées.

H. DEPASSE.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LE PANAMA

Le duel Déroulède-Clémenceau

L'arbitre

Les témoins, d'un commun accord, avaient choisi comme arbitre le général Saussier, maire du gouverneur de Paris avant décliné l'offre qui lui était faite, c'est à M. Féry d'Esclands que l'affaire a été soumise.

La décision de l'arbitre

Il a rendu la décision suivante :

MM. Gaston Thomson et Ménard-Dorian, témoins de M. Clémenceau, et MM. Dumonteil et Barrès témoins de M. Déroulède, à la suite de pourparlers et de lettres qui ont été rendus publics, ayant émis, au sujet du projet de duel entre MM. Déroulède et Clémenceau, des avis qui n'ont pu aboutir à une solution pratique, sont tombés d'accord pour demander à M. Féry d'Esclandune solution.

L'opinion de M. Féry d'Esclands a été que la lutte par pistolet du Déroulède, portant de M. Clémenceau, s'est exprimé dans les termes suivants : « Il veut le choix des armes, qu'il le prenne d'attends, donnait aux témoins de ce dernier le droit de son choix au pistolet, dans les conditions ordinaires, ou de l'épée.

Paris, le 21 décembre 1892.

Les conditions du combat

Les témoins des deux parties se sont alors réunis, et ont rédigé le procès-verbal suivant :

A la suite de la sentence de M. Féry d'Esclandes, les témoins de MM. Déroulède et Clémenceau ont réuni pour arrêter les conditions du combat.

L'arme indiquée par M. Ménard-Dorian et Thomson a été le pistolet.

Ces messieurs ont demandé que le duel eut lieu à des conditions suivantes : au vivé, avec un nombre de balles indéterminé ou prononcé jusqu'à ce que l'un des adversaires fut atteint.

La distance entre les combattants laissée au choix des témoins de M. Déroulède.

Les témoins de M. Déroulède ont répondu qu'ils ne pouvaient pas, de plus, la qualité d'offensé généreusement sacrifiée par leur client que pour s'en tenir expressément à la sentence arbitrale de M. Féry d'Esclands qui laisse à M. Clémenceau le choix des armes, et notamment du pistolet « dans les conditions ordinaires, » c'est à-dire suivant leur opinion, quatre balles au commandement à vingt-cinq pas.

La proposition de MM. Ménard-Dorian et Thomson ne leur paraît pas d'accord avec la sentence arbitrale.

MM. Thomson et Ménard-Dorian ont fait observer que l'affaire avait un caractère particulier de gravité, et après avoir demandé l'échange de huit balles au commandement à vingt-cinq pas, ont proposé six balles dans les mêmes conditions ou quatre balles au vivé.

Les quatre témoins sont tombés d'accord sur six *balles au commandement à vingt-cinq mètres* au pistolet de tir. Il a été entendu que le duel aurait lieu à l'étranger

Pour M. Clémenceau :	Pour M. Déroulède :
GASTON THOMSON,	L. DUMONTEIL.
P. MÉNARD-DORIAN,	MAURICE-BARRÈS.

Le Combat

Le duel de MM. Clémenceau et Déroulède a eu lieu cet après-midi sur le champ de course de Saint-Ouen.

Six balles ont été échangées au commandement, sans résultat.

M. Clémenceau avait gardé son chapeau sur la tête. M. Deroulède était tête nue.

Un duel par ricochet

M. Canivet, directeur du journal *Paris* ayant émis dans les couloirs de la Chambre un avis d'après lequel M. Dumonteil en dirigeant le combat entre MM. Clémenceau et Deroulède avait pu, par son commandement atténuer la gravité du duel, a été informé par le député de l'Aisne qu'il allait recevoir ses témoins.

Le duel Millevoye-Clémenceau

MM. Gousset et Jourdes, témoins de M. Millevoye et MM. Périn et Boissy d'Anglas, témoins de M. Clémenceau se sont réunis et décidé de choisir un arbitre pour savoir à qui revenait la qualité d'offensé.

Les témoins de M. Millevoye demandent comme arbitre le comte Cérésy.

Ceux de M. Clémenceau ont choisi M. De Mahy, vice-président de la Chambre.

Le juge d'instruction Franqueville

Nous avons donné hier une courte biographie des députés et sénateurs poursuivis. Il est assez juste de donner également la menaçante silhouette du juge qui les a interrogés comme de simples particuliers qu'aucune immunité ne couvre plus désormais :

M. Tiburce Franqueville. —Un franc Picard de quarante ans sur qui est portée l'heure actuelle, toute l'attention anxieuse du pays.

Fit de brillantes études de droit à la Faculté de Douai et décrocha fort aisément son bonnet de docteur. S'exerçant dans le même temps, pour répondre à l'activité de son esprit; à la haute culture des lettres et prit le grade de licencié. Excellent latiniste, il publia même une traduction de Cicéron que les fées en lui conférant aucune restriction.

Apparitent au Tribunal de la Seine depuis 6 ans et supporte dans ces délicates fonctions une rare droiture de caractère, une inébranlable fermeté et une grande justesse de jugement.

Est une des physionomies les plus sympathiques et des plus attrayantes du Palais. Joint à la parole la plus chaude une incomparable clarté de raisonnement

A, dans son chair rugueux, l'acuité pénétrante qui le range des hommes dont le talent consiste surtout à savoir démêler les états d'âme les plus compliqués.

Très maître de lui, d'un tact exquis, d'un profond savoir, d'une intelligence sérieuse, rempli d'affabilité et de courtoisie, travailleur infatigable, philosophe inaccessible aux passions des partis. M. Franqueville est le magistrat instructeur rêvé pour mener à bon ne fin, sans défaillance, ce grave affaire de Panama où se trouve engagé l'honneur de la représentation nationale.

Signe qui n'est pas particulier : Professe la plus vive admiration pour le maître écrivain Zola.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 22 décembre 1892

La commission d'enquête s'est réunie ce matin à dix heures, pour entendre M. Floquet M. Brisson, présidait.

Déposition de M. Floquet

A l'heure fixée par la commission, M. Floquet, président de la Chambre, s'est rendu à la convocation.

M. Brisson, président de la commission, est venu à la porte, recevoir M. Floquet et lui a dit que, s'il avait été prévenu, il aurait été le chercher chez lui.

M. Floquet a été reçu avec une grande déférence; à côté du fauteuil du président, un second fauteuil avait été préparé.

Il lit ensuite la déclaration suivante :

Lorsque s'est produit devant vous la déposition de M. Lagoerre, j'ai prié l'un de vos présidents, M. Cluzel de Coutenaguet, qui dirigeait en ce moment vos travaux, de faire savoir à la commission que je me tenais à son entière disposition pour venir confirmer devant elle les déclarations faites par moi à la Chambre.

Je répète donc que, dans aucune des hypothèses successivement présentées, ni à l'occasion de l'élection du 27 janvier à Paris, ni à l'occasion de la première et de la deuxième discussion du budget, ni à l'occasion d'aucune autre élection, je n'ai exercé directement, ni autorisé personne à exercer, ni aucun ministre ait exercé aucune pression sur les représentants de la Compagnie du Panama afin d'obtenir ou de faire distribuer une somme quelconque pour les besoins de la politique du gouvernement.

Je n'ai rien demandé, je n'ai rien reçu, ni les *300.000 fr., indiqués en premier lieu, ni les 100.000* francs qu'on aurait déposés au coin de mon bureau, ni les 500.000 francs dont on a parlé depuis, ni aucune somme quelconque.

Je pense n'ajouter ici que j'ai dit depuis longtemps dans les conversations qui ont pu, d'ailleurs être exagérées, mal comprises ou mal traduites.

J'ai pu pousser la candeur un peu loin si j'avais pu me figurer que dans la répartition du fonds spécial destiné à la publicité des journaux, et régulièrement touchés par eux, les influences politiques ne s'exerceraient pas, et si, m'enfermant dans une indifférence qui aurait été une véritable abdication, je n'avais pas, au moyen des informations que j'ai cherchées et des informations qui m'ont été spontanément faites, observé au mieux d'aussi près que possible cette répartition, non pas au point de vue commercial, qui ne me regardait pas, mais au point de vue politique qui intéressait l'Etat.

A cette notion, qui était de l'essence même de la fonction d'ministre chargé de la sûreté générale, je n'ai même aucun scrupule, si aucun mouvement d'argent.

Je répète que jamais la Compagnie du Panama n'a ajouté aucun complément aux fonds secrets du gouvernement, et, puisque je prononce ce mot, permettez-moi de vous dire qu'en ma qualité de chef sur l'heure au ministère de l'intérieur qui combattait alors, je fait dont l'un des chefs du bourlingueur avait été en 1886, parfaitement connaissance.

C'est cet espoir et une des accusations à la mode de l'époque. La ruine des fonds secrets.

On réclame chaque jour avec détails que les fonds secrets avaient été épuisés dès le premier heure, que j'avais dévoré les fonds de par mutuel pour et remis à mon successeur, que j'avais détourné des crédits de gratification aux employés, crédits qui n'existaient pas, que j'avais détournés la banque.

On a dit tout cela et bien d'autre choses plus fortes encore, particulièrement dans le journal la *Presse*, de M. Laguerre, et cependant on n'a jamais fait une allusion aux ressources prétendûment tirées du Panama.

La vérité c'est que les fonds secrets ont toujours été en déficit. Il ne faut pas, de la commission qu'on assure, en prenant connaissance, non pas de la distribution de ces fonds dont il ne reste pas trace mais du mouvement de caisse; il démontrerait que la dépense mensuelle a été à peu près et jusqu'au bout régulièrement égale au douzième du crédit total dont je pouvais cependant disposer à discrétion.

C'est pourquoi, mes chers collègues, devant vous comme devant la Chambre et le pays, j'ai le droit de dire que l'administration du ministère de l'intérieur et de la sûreté générale, en 1888, a été probe et loyale.

Le mouvement des fonds secrets

Après avoir terminé la lecture de la déposition qui précède, M. Floquet se retire. Puis la discussion suivante s'engage entre les commissaires :

M. Leydet demande qu'on vérifie le mouvement de caisse des fonds secrets. M. Rouvier ayant dit que beaucoup d'élections avaient été faites sur ces fonds secrets.

MM. Delcassé, Barthou et Barrion s'y opposent.

M. Barthou estime qu'il n'y a pas au ministère de l'intérieur dignes de ce nom qui n'eut employé les fonds secrets combattre le boulangisme.

M. Gaudier se déclare protesté contre l'emploi des fonds secrets à combattre des élections.

M. Barthou dit qu'il n'a pas parlé d'élections, mais de complots politiques.

M. Maujan insiste pour que la commission vérifie le mouvement des fonds secrets, comme l'a proposé M. Floquet lui-même.

La commission décide que cette vérification, proposée par M. Floquet, sera demandée au ministère de l'intérieur.

Les talons des chèques

M. de **Villebois-Mareuil.** — Je crois qu'il convient de demander communication des talons des chèques avant d'entendre M. Andrieux.

Cette communication a été faite à la commission pour ne pas quelque erpèce.

M. Maujan. — Mais quel sera alors le travail de la Commission et quel rôle utile pourra-t-elle remplir si elle n'a les renseignements nécessaires qu'à une date très éloignée? car la Commission entre à accepter toutes les responsabilité s bonnes de mon d'action.

D. Mis réponse ne peut être interprétée comme un refus de collaboration.

M. Barthou. — Comment le gouvernement entend-il, dans ces conditions, que la commission puisse poursuivre son mandat?

R. C'est une question à laquelle je n'ai pas à répondre.

M. Groussot. — Communiquez-vous les talons saisis chez M. Thierrée?

R. C'est encore une question à laquelle je ne puis répondre.

M. Gamard. — Il y a des pièces peut-être, qui, sans prouver des actes délictueux, constituent la preuve d'actes d'indélicatesse, de nature sur lesquels précisément la commission devra statuer. Ces pièces sont-elles conservées et seront-elles remises à la commission.

R. — Mon droit me paraît limité par celui du juge d'instruction lui-même et l'arrêts ou s'arrête le sien. Je puis vous faire une réponse plus précise en cette dépend de l'attitude de la famille.

M. Dupuy-Beautemps. — Evidemment, car la commission n'a pas intervenir dans l'inventaire des pièces que par la volonté de la famille, dont le droit de propriété est inférieur à tout.

M. Borrège. — Mais comme il est fait d'ordinaire ne peut en garder toutes ces pièces plusieurs jours qu'au moment où le juge aura remis son ordonnance?

M. Brisson. — En d'autres termes, la Commission ne voudrait pas que le travail du juge gênât l'œuvre des recherches de la commission. Je vous fortisation que celle-ci a reçu de la famille dans encore.

R. A coup sûr le juge ne pourra gêner votre œuvre.

Les chèques restent entiers et aucune atteinte n'est portée à l'accord intervenu entre vous et la famille. Tout dépendra de la famille.

M. Rigot Mais ce sont des chèques de papiers, il y aura deux liasses. Je demande que celle que le juge estimera inutile ne soit pas détruite.

M. Dulibois. — Je déclare le demandant qu'il ne s'en désaisissez pas avant que la Commission ait pu prendre connaissance de ces pièces qui intéressent son œuvre

R. Je ne puis répondre autre chose que ce que j'ai dit. Mon droit est limité par celui du juge d'instruction. Lesquelles ne puis rien ajouter d'accord.

M. Brisson. Notre tâche est différente de celle de la justice. Elle a le pouvoir de perquisition que nous n'avons pas. Si elle trouve des documents utiles à notre œuvre, nous voudrions pouvoir profiter des perquisitions faites.

M. Vallée. — Et d'ailleurs, nous ne demandons rien qui soit différire aux mesures de Justice.

M. Bourgeois. — *Soit*, le juge d'instruction se conformera aux usages constants et ne fera rien qui puisse diminuer la situation qu'aura la commission avant la perquisition et la saisie.

M. F. Mathé. — Est ce que, à la suite de la procédure criminelle ouverte, l'affaire correctionnelle se poursuivra devant la cour?

M. Bourgeois. — Il est de la suite de la procédure criminelle ouverte, l'affaire correctionnelle se poursuivra devant la cour?

M. Dulibois. —Nous n'avons appris la saisie des talons que par un bruit public. M. le ministre, peut-il nous donner la raison de cette réserve.

M. Brisson. — M le garde des sceaux a eu une conversation que nous eûmes lundi n'avait fait part de cette saisie, mais il me demande de garder le secret.

M. Bourgeois. — Je l'avais appris à peine un mot vient. Tout le monde en parle. Nous accorde c'est pas sérieux et il ne me convient même pas de répondre à une interrogation sur laquelle je ne veux pas laisser établir le moindre doute. Je demande formellement que cette protestation figure au procès-verbal.

M. Groussot. — Le gouvernement a reconnu la communication qui vous intéresse sera faite le plus tôt qu'il le pourra dans les conditions précédentes.

De même pour l'information judiciaire nous ne communiquerons les pièces dont que sous le pourrons sans troubler une instruction en délicate et sans compromettre l'intérêt de la défense.

M. Barrou. — Pouvez-vous dire M. le ministère s'il y a eu des photographies des talons détectées.

R. Je ne sais rien et ne puis rien affirmer officiellement.

J'ai entendu dire, comme tout le monde, des choses que la justice n'a pas apprises officiellement. Vous m'avez à cet égard envoyé une lettre que je lui ai transmis et des suites de laquelle je ne puis pas encore informé.

M. Maujan. — Je demande au gouvernement de préciser exactement les conditions dans lesquelles les communications ont été faites. Lui serait possible de mettre à la disposition de la commission les renseignements au fur et à mesure que le juge d'instruction les remettrera ou attendra-t-il que l'instruction soit close.

R. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit. La communication intégrale ne pourra évidemment être faite qu'une fois l'instruction close, mais je vous fournirai les documents ou les renseignements particuliers qui vous intéresseront sous les réserves que j'ai dites. Tout dépendra vous le comprenez de chaque espèce.

M. Maujan. — Mais quel sera alors le travail de la Commission et quel rôle utile pourra-t-elle remplir si elle n'a les renseignements nécessaires qu'à une date très éloignée? car la Commission entre à accepter toutes les responsabilité s bonnes de mon d'action.

D. Mis réponse ne peut être interprétée comme un refus de collaboration.

M. Barthou. — Comment le gouvernement entend-il, dans ces conditions, que la commission puisse poursuivre son mandat?

R. C'est une question à laquelle je n'ai pas à répondre.

M. Groussot. — Communiquez-vous les talons saisis chez M. Thierrée?

R. C'est encore une question à laquelle je ne puis répondre.

M. Gamard. — Il y a des pièces peut-être, qui, sans prouver des actes délictueux, constituent la preuve d'actes d'indélicatesse, de nature sur lesquels précisément la commission devra statuer. Ces pièces sont-elles conservées et seront-elles remises à la commission.

R. — Mon droit me paraît limité par celui du juge d'instruction lui-même et s'arrête ou s'arrête le sien. Je puis vous faire une réponse plus précise ce sitôt dépend de l'attitude de la famille.

M. Dupuy-Beautemps. — Evidemment, car la commission n'a pas intervenir dans l'inventaire des pièces que par la volonté de la famille, dont le droit de propriété est inférieur à tout.

M. Borrège. — Mais comme il est fait d'ordinaire ne peut en garder toutes ces pièces plusieurs jours qu'au moment où le juge aura remis son ordonnance?

M. Brisson. — En d'autres termes, la Commission ne voudrait pas que le travail du juge gênât l'œuvre des recherches de la commission. Je vous fortisation que celle-ci a reçu de la famille dans encore.

R. A coup sûr le juge ne pourra gêner votre œuvre.

Les chèques restent entiers et aucune atteinte n'est portée à l'accord intervenu entre vous et la famille. Tout dépendra de la famille.

M. Rigot Mais ce sont des chèques de papiers, il y aura deux liasses. Je demande que celle que le juge estimera inutile ne soit pas détruite.

M. Dulibois. — Je déclare le demandant qu'il ne s'en désaisissez pas avant que la Commission ait pu prendre connaissance de ces pièces qui intéressent son œuvre

R. Je ne puis répondre autre chose que ce que j'ai dit. Mon droit est limité par celui du juge d'instruction. Lesquelles ne puis rien ajouter d'accord.

M. Brisson. Notre tâche est différente de celle de la justice. Elle a le pouvoir de perquisition que nous n'avons pas. Si elle trouve des documents utiles à notre œuvre, nous voudrions pouvoir profiter des perquisitions faites.

M. Vallée. — Et d'ailleurs, nous ne demandons rien qui soit différire aux mesures de Justice.

M. Bourgeois. — *Soit*, le juge d'instruction se conformera aux usages constants et ne fera rien qui puisse diminuer la situation qu'aura la commission avant la perquisition et la saisie.

M. F. Mathé. — Est ce que, à la suite de la procédure criminelle ouverte, l'affaire correctionnelle se poursuivra devant la cour?

M. Bourgeois. — Il est de la suite de la procédure criminelle ouverte, l'affaire correctionnelle se poursuivra devant la cour?

M. Dulibois. —Nous n'avons appris la saisie des talons que par un bruit public. M. le ministre, peut-il nous donner la raison de cette réserve.

M. Brisson. — M le garde des sceaux a eu une conversation que nous eûmes lundi n'avait fait part de cette saisie, mais il me demande de garder le secret.

M. Bourgeois. — Je l'avais appris à peine un mot vient. Tout le monde en parle. Nous accorde c'est pas sérieux et il ne me convient même pas de répondre à une interrogation sur laquelle je ne veux pas laisser établir le moindre doute. Je demande formellement que cette protestation figure au procès-verbal.

M. Groussot. — Le gouvernement a reconnu

Séance de l'après-midi

DÉPOSITION DE M. BOURGEOIS

Garde des Sceaux

M. Bourgeois, Garde des Sceaux, est entendu par la Commission.

M. Brisson. — La commission désire savoir comment les chèques Thierrée ont été saisis par la justice?

M. Bourgeois. — Lundi dernier, M. Franqueville a fait opérer et a interrogé M. Thierrée, qui, sous la foi du serment, a déclaré que les talons étaient à la maison de banque. Le juge d'instruction s'y est rendu avec lui et les a saisis.

M. Brisson. — La commission désire savoir si elle pourra avoir communication du dossier de la dynamite et de ces pièces saisies à la suite de l'information nouvelle.

M. Bourgeois. — Sur l'affaire Leguay-Arton, voici où en sont les choses. Le juge a demandé avant-hier à la chambre des mises en accusation de lever les scellés sur ses dossiers.

Il procède en ce moment à la vérification. La

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 45

MORTEL AMOUR!

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE FLEURISTE

Elle avait aussi la modeste quoiqu'en prête à quelques-unes, au bleuet des champs de blé, à la marguerite des prés et à l'humble violette qui se cache au pied des haies d'aubépine.

Dans ce Paris enfévré, tumultueux, où le temps passe comme un rêve, au bout de six mois Rose était devenue célèbre; au bout d'un an, elle était courtisée de vingt côtés; au bout de deux ans, elle demeurait une énigme pour les coquinesques accoutumés à toutes les corrupt ons de l'or et aux chutes des malheureuses harcelées de leurs obsessions; au bout de trois ans, elle avait conquis le droit à la tranquillité dans laquelle on la laissait vivre.

Ses persécuteurs s'étaient découragés, convaincus de sa volonté de rester honnête fille et du peu de prise qu'avaient sur elle les offres les plus séduisantes et les tentations les plus vives.

Mais sa résistance avait été si tristement souriante, si gracieuse, qu'on ne lui en voulait pas, et qu'on l'en aimait davantage peut-être, en se disant :

— Il y a un mystère dans cette vie!

Lequel?

Personne ne le savait. Jamais elle n'en disait un mot et, malgré tout, ses coquinants évincés restaient ses amis. Pas un d'eux ne s'était froissé de ses refus : clients fidèles, ils tournaient autour d'elle avec l'ensemble d'un vol de corbeaux attirés des quatre coins de l'horizon, revenaient fleurir leur boutonnière, commander des corbeilles pour leurs hôtels ou ceux de leurs maîtresses, et disaient à Gabrielle en lui montrant sa charmante employée :

— Vous savez, ma belle, c'est la plus jolie fleur de votre magasin!

Mais ils n'essayaient plus de l'effeuiller ni de la corrompre, sachant d'avance le sort destiné à leurs tentatives.

En attendant, Gabrielle encaissait des bénéfices, amassait des écus, empilait des louis, mettait en réserve des liasses de billets de banque.

Elle jubilait.

Et dans l'avenir, il n'était même pas impossible qu'elle en réalisât la grande affaire qu'elle avait rêvée au moment de l'arrivée de Rose Brinon à Paris.

Le baron Ferney des Ormes était patient. Il l'avait bien prouvé depuis trois ans qu'il attendait, mais toute patience a ses bornes.

A la fin, cet être froid et caculateur s'échauffait, comme un volcan dont l'éruption est proche, il commençait à jeter dans les airs des flammes révélatrices.

Ce phénomène était visible à l'œil nu.

Le baron avait été navré de la découverte de ses rivaux repoussés les uns après les autres et tombés dans la poussière comme des capucins de cartes.

Il s'était réjoui de leurs débâcles; il avait applaudi à la force de caractère de la jeune fille, tout en épiant le moment psychologique de la chûte, l'heure de défaillance qui amat tour à tour les filles condamnées au travail et à la solitude dans l'enfer de Paris.

Et cette heure ne sonnait pas.

Gabrielle, comme toutes les vicieuses au courant de la faiblesse des hommes subjugués par une passion dem nante, instruite par sa propre expérience et par les confidences de ses amies, tenue au courant par Sarah, sa complice, des sentiments du baron Ferney qui ver-ait ses confidences les plus secrètes dans le sein de sa cousine Caroline Laborde, suivait pas à pas, avec une curiosité perverse aiguillonnée par l'espoir d'un gain considérable, tout puissant sur une âme aussi vénale que la sienne, les progrès du désir mêmé enfoncé chaque jour dans le cœur de l'amoureux.

Elle le sentait vaincu, lutant encore, mais déjà certain de sa défaite et ne l'avouant pas par obstination et par orgueil.

La même brûlait, elle attendait l'explosion.

Avec un autre, elle eût fait produite depuis longtemps; avec le baron Maxime, le combat durait depuis plus lent, mais pour aboutir au même résultat.

Maintenant, il venait chaque jour passer des heures dans le petit salon de la fleuriste. Il s'était avec soin de parler de Rose, mais la patronne surprenait, sans paraître y prendre garde, ses yeux tournés vers la jeune fille, dévorant ce teint éclatant, d'un blanc rosé, qui conservait, dans les ardeurs de Paris, le velouté de la pêche sur l'espalier joint à la délicatesse des fleurs de serre tempérée, ses magnifiques cheveux châtains, à pleines mains, naturellement ondulés, ses lèvres rouges, son cou aux lignes solides et pures et sa gorge ferme comme un marbre antique.

Parfois Gabrielle voyait les doigts du baron s'agiter dans un accès de fièvre, ses lèvres minces se contracter et ses yeux s'allumer, à peu près comme un rayon de soleil qui passe sur un sommeil neigeux pour s'éteindre aussitôt.

D'heure en heure elle attendait la confidence et la confidence ne venait pas.

Les choses en étaient là.

Une jeune femme descendit de la victoria tandis que le cheval impatient grattait le sol de la chaussée en secouant son mors blanc d'écume.

Cette femme entra dans le magasin et alla droit à la patronne qui quittant son petit salon, venait à sa rencontre, un sourire de commande aux lèvres.

Madrée Chambay, car c'était elle, lui adressa un salut amical de la tête, tout en continuant la conversation qu'elle venait d'entamer avec sa sœur.

— Tu vas bien?

—Et toi?

—Parfaitement ou plutôt je ne sais pas... j'ai à peine le temps de penser à moi et aux autres...

— Pourquoi te donnes-tu tant de mouvement? demanda Rose.

— Pourquoi? Et la jeune femme en haussant les épaules... Par nécessité... pour m'étourdir...

— En as-tu donc besoin?

— Oui... Tu ne peux pas me comprendre, toi qui vis tranquille dans un coin, résignée à ton existence monotone... Il y a des moments où je l'envie... Tu es libre... seule... Ton travail fait, tu rentres chez toi... Personne ne te tourmente... Tu n'a pas de rivalités à craindre... Tu ne se connais pas les angoisses d'amour propre, les froissements, les traits empoisonnés des anciennes amies qu'il faut, par représailles, éclipser, écraser de toute leur hauteur de leur tour...

— Pourquoi faire? objecta Rose avec un douceur triste.

Et chuchotèrent d'entrebien :

— Ton fils, comment va-t-il?

— Bernard?

— Oui, ton petit Bernard... ton cher petit Bernard?

— Il va bien... du moins je le crois, car je ne l'ai pas encore vu ce matin.

— Est-ce possible?

— Pas le temps, ma chère... Ce soir nous avons un dîner, une réception... monstre.

— Encore!

— Toujours!

Andrée se tourna du côté de Gabrielle qui attendait la fin de la conversation avec la condescendance des fournisseurs pour les clientes riches.

— A ce propos, dit-elle, chère madame, il faut m'envoyer pour sept heures ce que je vous ai commandé, plus une corbeille admirable, vous entendez?... pour le milieu de table... ce que vous voudrez... Nous avons vingt-six couverts... Un dîner d'affaires... Des ingénieurs, quelques étrangers, la belle madame Simons...

Gabrielle secoua la tête en souriant d'un air fin.

— Il n'y a qu'une personne, à ma connaissance, digne de cette épithète, dit-elle, et c'est madame Chambay.

— Vous me flattez.

— Non, en vérité. C'est le bruit de Paris.

— Eh bien! chère madame, dit amèrement Andrée, c'est un bruit qui coûte beaucoup d'argent et beaucoup de peine, et celles qui ne l'avient pas sont plus sages que les autres.

Et comme pour s'excuser et plaider sa cause, elle ajouta avec un emportement qui ne dura que quelques secondes :

— Moi, j'ai bien maigrement par mes anciennes camarades... Andrée de Meilhan, devenue madame Chambay tout court, ne comptait plus; on ne me recevait pas où on me faisait sentir mon décadence... J'ai voulu prouver que je valais celles qui me renialent. Je les éclipse... Je donne des fêtes... On en parle... On veut y paraître... On m'a rouvert les salons qui m'étaient fermés. J'ai maintenant entr'ouvert les miens... et je peux à mon tour accorder ou refuser certaines faveurs. L'hôtel Chambay est à la mode... On m'appelle la belle madame Chambay... C'est une noblesse comme une autre, mais Dieu soit qu'elle ne vaut pas ce qu'elle coûte...

Elle sourit, mais son sourire avait quelque chose d'amer et de sardon que.

— Revenons à notre affaire, dit-elle brusquement, je ne suis pas venue pour de renouveler les fleurs des salons... quelques-unes au moins. Il faut que tout soit prêt pour sept heures... C'est compris?

— Parfaitement.

— Votre mémoire doit se monter à un certain chiffre... Vous enverrez à la rue Bergère, quand vous voudrez...

— Rien ne presse.

Il y eut un silence.

Puis Andrée demanda négligemment :

— Vous n'avez pas quelques plantes nouvelles pour la serre?

— Mais si... toujours.

Elle se promena dans le magasin, donnant en deux mots son avis sur ce qui s'y trouvait.

Elle avisa d'admirables azalées d'une éblouissante beauté et en avait deux plus merveilleuses l'une que l'autre.

— Je les prends, dit-elle. Elles feront très bien.

— C'est certain.

— Je prendrai aussi cette orchidée...

— C'est une vraie rareté, madame.

— Elle est étrange... On la dirait vivante.

N'est-ce pas?

— Où trouvez-vous des choses aussi étonnantes? Nos horticulteurs sont de grands artistes, des créateurs!...

Andrée revint à sa sœur et se pencha sur son épaule.

— Tu n'as besoin de rien? lui demanda-t-elle.

— De rien.

— Es-tu sûre?

— Pourquoi te tromperais-je?

— Tu aurais grand tort.

— Tu sais que je suis riche maintenant dit Rose.

— Riche!

— Dame!... avec deux cents francs par mois...

— C'est vrai, fit Andrée, tu gagnes deux cents francs... C'est énorme! Tu te plais toujours chez toi?

— Tout... Depuis que tu m'as arrangé mon appartement, je me trouve comme dans un palais...

— Un appartement! Tu appelles ça un appartement? Mais c'est un cabinet de toilette, grands comme la main!

— Sans compter le vestibule...

— C'est tout petit.

— Tout petit... Je serait plus grand, à quoi ça me servirait-il?

Andrée soupira.

— Tu as raison peut-être, murmura-t-elle, pensive...

Et aussitôt :

— Je perds mon temps à babiller... Vu, ces sont mes bons moments... Je te quitte... j'ai tant de choses à voir encore...

Elle consulta un petit carnet sur lequel elle inscrivait ses courses :

— Un autre magasin, d'abord.

— Tu n'as pas beaucoup de chemin à faire. C'est dans la maison.

— Adieu, ma fleuriste.

Elle adressa à la patrone son petit salut sans façon et sortit.

— Pauvre Andrée! murmura la jeune fille. Quelle vie!

— Une agitée comme il y en a tant! grommela la patronne entre ses dents.

A suivre Charles MÉROUVEL.